



13^e ÉDITION APPEL À PROJETS

Organisé par la Ville de Nantes depuis plus de 10 ans, le festival SPOT est un événement jeunesse dont l'ambition est de permettre l'expression des jeunes en valorisant leurs talents, leurs paroles et leur créativité. Les réponses à cet appel à projets, après une phase de sélection, permettront de construire la programmation de la 13^e édition du festival.

Depuis de nombreuses années, à l'aide de ses partenaires et de différents dispositifs, la Ville de Nantes s'attache à accompagner les jeunes Nantais dans leurs parcours et leurs projets.

Grâce à SPOT, temps fort de l'année en accès libre et gratuit pour toutes et tous, la Ville de Nantes « tend le micro » aux jeunes et donne à voir leur expression et la diversité de leurs talents auprès de l'ensemble des Nantais.

Grande aventure collective, SPOT propose aux jeunes porteurs de projets un accompagnement et un espace de valorisation. C'est aussi un vrai lieu d'information, d'expérimentation et d'expression !

■ LES DATES ET LIEU ENVISAGÉS

- Cours Saint-Pierre

Du vendredi 14 au samedi 15 juin 2024 :

- vendredi 14 juin : soirée concerts (19h - minuit)
- samedi 15 juin : après-midi « village des projets » et « espace débats », puis soirée concerts (14h-19h / 19h-minuit)

Les horaires sont susceptibles d'évoluer selon les projets qui constitueront la programmation.

La production du festival détermine la programmation une fois les projets sélectionnés.

Les porteurs et porteuses de projets retenus se verront proposer un jour et un horaire en fonction du déroulé arrêté pour le festival.

■ LE FORMAT

La tenue du festival Cours Saint-Pierre implique des projets adaptés au site : les projets doivent pouvoir être présentés dans des conditions extérieures et sur le Cours Saint-Pierre.

Le festival se compose de trois espaces :

- **le village des projets (samedi de 14h à 19h)** : cet espace est dédié aux projets présentés sous des formes dites « fixes » (expositions, ateliers participatifs avec le public, projections de film ou courts-métrages...) et aux projets spectacles vivants (théâtre, arts de rue, danse, performances...);
- **un espace débats (samedi de 14h à 19h)** : cet espace est dédié aux échanges, débats, discussions et à la valorisation des paroles « récoltées » pendant l'année ;
- **l'espace scène (vendredi et samedi de 19h à minuit)** : pour les soirées concerts.

La production du festival détermine la programmation de chaque espace au regard de la programmation globale.

■ LES PROJETS POSSIBLES

Expositions, échanges et débats, musique, spectacles de rue, danse, théâtre, vidéos, médias, installations plastiques, projets déambulatoires, cirque, clown, fanfares, ateliers participatifs... toutes les thématiques sont possibles du moment que le projet peut être présenté dans des conditions de festival et d'extérieur.

■ LES CRITÈRES À RESPECTER

- que le projet soit déposé pour le compte d'**une association, d'un collectif** ou qu'il soit porté par une **personne individuelle, le référent du projet** (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocuteur pour la Ville de Nantes) **doit être Nantais/Nantaise et avoir entre 16 et 25 ans** (pour les projets accompagnés par l'une des structures partenaires du festival, la limite d'âge pourra être portée à 30 ans),
- **le projet proposé** dans le cadre de l'appel à projets **doit pouvoir s'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans**,
- la dimension partenariale et la mise en réseau autour du projet seront appréciées.

■ LES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Le projet ne sera pas retenu s'il :

- ne respecte pas le critère d'âge et / ou de résidence,
- a une vocation purement commerciale,
- est limité à de l'information ou de la communication,
- porte atteinte à l'ordre public,
- ne préserve pas la neutralité de l'espace public,
- est présenté dans un but de prosélytisme ou, plus généralement, porte atteinte aux lois et aux valeurs de la République.

Ces critères sont non-cumulatifs.

■ LA SÉLECTION DES PROJETS

Le comité de sélection se réunira en janvier. Les critères de sélection sont :

- le respect du critère d'âge et de résidence,
- la maturité du projet au regard de l'événement,
- la motivation et l'engagement,
- la nouveauté et l'originalité du projet,
- la conformité aux critères et aux contraintes des espaces de programmation.

3

Le soutien de la Ville

■ L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Lors de la phase de sélection, le comité sera attentif à l'accompagnement des projets. Pour chaque projet, une aide sera apportée au montage technique. En fonction des besoins, un accompagnement global (clarification de l'idée, montage budgétaire et technique, développement de partenariats, mise en œuvre...) pourra être proposé. Les porteurs ou les porteuses de projet seront alors orientés vers une association ressource au regard des spécificités de leur projet.

En 2023, la Ville a collaboré avec l'Atelier des Initiatives et les pépinières d'initiatives jeunesse : Triptic et Eclectic (association Léo Lagrange Ouest), Horizon (CEMEA).

Enfin, un réseau de professionnels constitué par la Ville et ses partenaires associatifs pourra être missionné pour intervenir selon les besoins : coach scénique, coach vocal, metteur en scène, coach photo...

Tous les besoins en termes d'accompagnement sont à exprimer dans la fiche projet.

Pour le bon déroulement de l'accompagnement, il est obligatoire que les porteurs et porteuses de projet se rendent disponibles aux dates convenues. Toute absence non anticipée et non justifiée sera pénalisante pour le projet.

■ LE SOUTIEN FINANCIER

La Ville considère que le projet proposé est libre d'accès et gratuit pour toutes et tous. Il est également conçu dans un but non lucratif et par conséquent ne rapporte pas de recettes.

Les porteurs de projet ne peuvent donc pas vendre ou faire acte de commerce (exemple : produits de restauration, ventes d'album...).

En revanche, il est souhaitable que l'engagement dans un projet ne soit pas empêché pour des raisons financières. **Si les porteurs de projet engagent des frais spécifiques à leur participation, alors un soutien de la Ville pourra être sollicité. Dans ce cas, ils devront présenter un budget prévisionnel précis et mentionner leur(s) besoin(s) en complétant la fiche budget.**

L'aide de la Ville n'a pas vocation à prendre en charge des frais de fonctionnement généraux liés à la vie quotidienne de l'association ou des frais personnels pour les porteurs ou porteuses de projets individuels. **Seuls les frais liés à une production concrète présentée lors du festival seront appréciés.**

■ LE CALENDRIER DE PRÉPARATION

Date limite de candidature : dimanche 31 décembre 2023

- **Comité de sélection** : jeudi 18 janvier 2024
- **Transmission des réponses aux porteurs de projets** : au plus tard **lundi 22 janvier 2024**
- **1^{ère} réunion collective - présence obligatoire** (présentation des étapes de préparation du festival, du cadre de l'événement et des interlocuteurs) : **jeudi 1^{er} février 2024 à 18h30**
- Accompagnement des projets : de janvier à juin 2024
- **2^e réunion collective - présence obligatoire** (distribution des supports de communication, présentation de la programmation, derniers ajustements techniques) : **jeudi 23 mai 2024 à 18h30**
- **3^e réunion collective - présence obligatoire** (debriefing, bilan, pot de clôture...) : **jeudi 20 juin 2024 à 18h30**

Afin de mener à terme chacun des projets dans des conditions d'accompagnement optimales, la présence aux réunions collectives est obligatoire.

4 Les modalités de réponse

Les porteurs et porteuses de projets doivent formaliser leur intention de participation en remplissant la **fiche projet** (joindre un maximum d'éléments complémentaires lors de l'envoi du dossier) ainsi que le **budget prévisionnel si nécessaire**. Ils doivent fournir l'ensemble des pièces administratives demandées.

L'ensemble doit être envoyé au plus tard le **dimanche 31 décembre 2023** (tout dossier déposé hors délai sera refusé).

Les dossiers sont à envoyer de préférence par email à Marie Garreau, cheffe de projets manifestations, logistique et communication à la Direction Vie Associative de la Ville de Nantes : jeunesse@mairie-nantes.fr. Un accusé de réception vous sera envoyé à réception de votre candidature.

Attention : merci d'envoyer les fichiers images, vidéos, sons via un site de transfert de fichiers en ligne.

Le dossier peut également être envoyé à l'adresse suivante : **Ville de Nantes**
2 rue de l'hôtel de Ville
Direction Vie Associative
À l'attention de Marie Garreau
44094 Nantes Cedex 1

Pour toute question, précision ou information complémentaire :
Direction Vie Associative de la Ville de Nantes au 02 40 41 50 02.

Partagez-nous votre candidature au #FestivalSPOT
en identifiant la Ville de Nantes sur les réseaux sociaux !



ALL•NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes